# Comité départemental de Volley-Ball de Haute-Garonne

Saison 2017/2018

Championnat Départemental M17/M20

4x4

REGLEMENT SPORTIF DU JEU et Cahiers des Charges

Note Additionnelle Rged :

Il y aura différentes formules de jeu pour cette catégorie : 4x4 féminin, 4x4 Masculin.

Chaque journée s’organisera en plateau et chaque équipe jouera au minimum deux matchs.

Dans le championnat départemental M17/M20 (Masculin, Féminin) (4x4) organisé par la Commission Départementale Sportive :

***1) Règles du jeu :***

Les règles du jeu sont celles édictées par la Fédération Française de Volley Ball : RGEN article 39. Pour la formule 4x4, il n’y a pas de joueurs arrière.

***a) installations et équipements, dimension du terrain :***

Pour le jeu 4x4 : Le terrain aura une dimension de 7x14m avec une ligne arrière disposé aux 3m

La hauteur du filet : Le filet aura une hauteur de 2m24 pour les féminines et 2m35 pour l’épreuve masculine.

***b)* Gain du match et règles de jeu**

- Règlement FFVB

Gain du match : Tous les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 25 points avec au moins 2 points

d’écart (+ Tie break si nécessaire).

**c) Formule sportive** :

Le Championnat sera divisé en un nombre de poules dépendant du nombre d'équipes engagées.

**d) Obligation :**

Les rencontres seront dirigées par un arbitre jeune, dirigeant ou joueur, licencié à la F.F.V.B.

**f) Remplacements des joueurs** : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :

- le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2

- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

***2) Qualification des joueurs :***

Dans le championnat départemental M15 M17 4x4 (Masculin, Féminin) organisé par la Commission

Départementale Sportive :

Il n’y a aucune obligations et/ou restriction concernant les mutations.

Sont autorisés à jouer : Les joueurs nés entre 1998 et 2001 (Voir Annexe : les catégories d’âge).

Les joueurs nés en 2003 2004 sont autorisés à jouer sous réserve qu’ils disposent d’un surclassement.

***3) Composition des équipes : Pour la formule 4x4***

- Les équipes doivent être constituées de 4 joueurs au moins et de 8 joueurs au plus, 4 joueurs au minimum doivent

évoluer sur le terrain.

***Dans le cas où une équipe se présente à l’appel de l’arbitre avec 3 joueurs : la rencontre peut débuter mais le match sera perdu par pénalité.***

Un match commencé à 3 ne peut se terminer à 2 après blessure de l’un d’entre eux.

- Libéro : il n’y a pas de libéro.

- Tous les joueurs sont avants et sont donc susceptibles d’attaquer et de contrer dans la zone avant.

- Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.

- Nombre de joueur de l’équipe : 8 maximums, 3 minimums. 4 changements par set, les changements sont libres.

- Pour une équipe masculine le comité tolère au maximum 1 fille dans l’équipe.

- Pour les équipes féminines, il ne sera pas admis de garçon.

**5 )Temps morts :**

2 temps morts techniques à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont de 1 minute,

- par équipe : 2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

**6 ) Classement:**

Les classements s’effectuent selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0 : 2 points

Rencontre perdue 1/2 : 1 points

Rencontre perdue 0/2 : 0 points

Rencontre perdue par pénalité : 0 point (sauf disposition particulière de l’épreuve)

Rencontre perdue par forfait : moins 3 points (sauf disposition particulière de l’épreuve)

Quelle que soit l’épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées par les points ci-dessous

et dans l’ordre indiqué :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre matchs disputés

2. Nombre de victoires

3. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdu

4. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

**Rencontres Perdues par Pénalité ou par Forfait**

Une équipe qui inscrit ou fait inscrire sur la feuille de match d’une rencontre organisée par la C.D.S. :

*Des joueurs dépourvus de surclassement, des joueurs appartenant à une catégorie d’âge supérieure à celle de la rencontre, des joueurs licenciés non qualifiés pour la rencontre, un joueur non-licencié ou un joueur suspendu (inscription vaut participation) et ce quelque soit le nombre de joueurs inscrits régulièrement sur la feuille de match.*

**perdra** les rencontres 2 sets à 0 par pénalité ou forfait. Par pénalité, si parmi les joueurs inscrits sur la feuille de match, au moins 2 d’entre eux étaient régulièrement inscrits, par forfait dans le cas contraire.

Une équipe est déclarée forfait et perd la rencontre 2 sets à 0 quand :

*elle ne se présente pas sur le terrain à l’heure fixée par la C.D.S., elle se présente avec moins de 3 joueurs à l’appel de l’arbitre, elle refuse de jouer ou abandonne la rencontre, sans raison valable.*

Une équipe ayant été déclarée forfait sur trois plateaux est déclarée “forfait général” et pénalisée d’une amende reprise en annexe. Tout Groupement Sportif déclaré forfait général est classé dernier de sa poule.

Horaires des matches

Le calendrier des épreuves départementales est établi par les soins de la C.D.S. et proposé à l'approbation du Bureau Directeur et entériné par le Comité Directeur.

Pour circonstances exceptionnelles, la C.D.S. peut être amenée à accepter des demandes de dérogation, elle reste seule juge de la décision et de l'application des frais à supporter par le Groupement Sportif demandeur. La C.D.S. peut, d'elle-même, modifier la date, le lieu et l'heure des rencontres.

Toutes les rencontres doivent s’enchainer, le temps d’échauffement est laissé au soin de l’organisateur. 5 minutes minimum sont toutefois recommandées. L’ordre des matches établis par la CDS doit être respecté sauf en cas d’absence d’une ou plusieurs équipes. Dans un tel cas, l’organisateur est libre d’adapter l’ordre des rencontres en fonction des absents.

Centralisation des résultats :

***1. Communication des Résultats***

Les résultats de chaque plateau doivent être saisis sur le site FFVB par le club organisateur par courriel ou par fax.

**2. Saisie des résultats**

Le GSA responsable de la saisie des résultats est le GSA organisateur

Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du samedi Avant 0h00 (minuit)